

États financiers

31 décembre 2024

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander
(auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du
Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 26 mars 2025

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

États financiers au 31 décembre 2024

Table des matières

- 3 États de la situation financière
- 3 États du résultat global
- 4 États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
- 5 Tableaux des flux de trésorerie
- 5 Annexe du portefeuille
- 8 Notes annexes

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander

(auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	560 498 595 \$	429 065 390 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 639 016	23 586 887
Intérêts courus	6 882 028	4 877 529
Montant à recevoir des courtiers en placement	–	9 654 000
Montant à recevoir au titre des contrats de change à terme	–	748 072
Souscriptions à recevoir	552 239	1 214 627
Dividendes à recevoir	9 728	–
Remboursements à recevoir	8 858	10 664
Total de l'actif	610 590 464 \$	469 157 169 \$
Passif		
Charges à payer	577 855 \$	428 139 \$
Rachats à payer	59 273	180 292
Montant à payer à des courtiers en placement	5 000 000	14 204 365
Montant à payer au titre des contrats de change à terme	630 903	–
Total du passif	6 268 031 \$	14 812 796 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	604 322 433 \$	454 344 373 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	58 994 231 \$	47 978 277 \$
Série F	545 328 202	406 366 096
Total de l'actif net	604 322 433 \$	454 344 373 \$
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	6 079 282	4 921 807
Série F	56 366 816	41 844 255
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,70 \$	9,75 \$
Série F	9,67	9,71
*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût	543 183 844 \$	429 859 176 \$

États du résultat global

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	36 429 476 \$	22 375 356 \$
Revenu de dividendes	166 280	222 821
Autres revenus	138 511	541 550
Profit réalisé et latent (perte réalisée et latente) sur les placements		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements vendus	(1 049 565)	(1 180 964)
Profit net (perte nette) de change réalisé	(19 627 700)	3 553 451
Variation de la plus-value (moins-value) latente des devises	47 464	(29 922)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme	(1 378 975)	316 642
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	18 147 197	8 607 149
Total du bénéfice (de la perte) d'exploitation	32 872 688 \$	34 406 083 \$
Charges		
Frais de gestion	5 735 020 \$	3 686 633 \$
Frais d'administration du Fonds	244 423	148 676
Frais de dépôt	66 848	30 541
Coûts de transaction	38 660	9 981
Honoraires d'audit	27 129	27 561
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	22 130	17 344
Charge (économie) liée aux frais de garde	14 042	(202)
Charge liée aux droits réglementaires	4 106	3 063
Frais juridiques	3 712	3 582
Frais liés au comité d'examen indépendant	1 904	1 752
Charges diverses	532	1 353
Frais bancaires	148	800
(Économie) liée à la TVH	(107 038)	(53 112)
Total des charges d'exploitation	6 051 616 \$	3 877 972 \$
Retenue d'impôt	– \$	77 394 \$
Total des charges d'exploitation nettes	6 051 616 \$	3 955 366 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	26 821 072 \$	30 450 717 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par série		
Série A	2 401 666 \$	3 307 073 \$
Série F	24 419 406	27 143 644
Variation du total de l'actif net	26 821 072 \$	30 450 717 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part		
Série A	0,41 \$	0,77 \$
Série F	0,47	0,82

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander

(auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toutes les séries

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pour les exercices clos les		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	454 344 373 \$	263 528 294 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	26 821 072	30 450 717
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(29 709 685) \$	(19 285 486) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(79 592)	(34 896)
Total des distributions	(29 789 277) \$	(19 320 382) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	23 175 228 \$	20 239 740 \$
Série F	261 788 235	225 367 350
Produit total	284 963 463 \$	245 607 090 \$
Coût des parts rachetées		
Série A	(13 504 015) \$	(8 734 443) \$
Série F	(136 257 273)	(68 964 344)
Coût total	(149 761 288) \$	(77 698 787) \$
Distributions réinvesties		
Série A	1 667 845 \$	1 349 554 \$
Série F	16 076 245	10 427 887
Total des réinvestissements	17 744 090 \$	11 777 441 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	149 978 060 \$	190 816 079 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	604 322 433 \$	454 344 373 \$

Série A

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pour les exercices clos les		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	47 978 277 \$	33 887 026 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	2 401 666	3 307 073
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(2 723 709) \$	(2 069 777) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(1 061)	(896)
Total des distributions	(2 724 770) \$	(2 070 673) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	23 175 228 \$	20 239 740 \$
Coût des parts rachetées	(13 504 015)	(8 734 443)
Distributions réinvesties	1 667 845	1 349 554
Total des opérations sur les parts rachetables	11 339 058 \$	12 854 851 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	11 015 954 \$	14 091 251 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	58 994 231 \$	47 978 277 \$

Série F

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pour les exercices clos les		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	406 366 096 \$	229 641 268 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	24 419 406	27 143 644
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(26 985 976) \$	(17 215 709) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(78 531)	(34 000)
Total des distributions	(27 064 507) \$	(17 249 709) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	261 788 235 \$	225 367 350 \$
Coût des parts rachetées	(136 257 273)	(68 964 344)
Distributions réinvesties	16 076 245	10 427 887
Total des opérations sur les parts rachetables	141 607 207 \$	166 830 893 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	138 962 106 \$	176 724 828 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	545 328 202 \$	406 366 096 \$

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Tableaux des flux de trésorerie

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pour les exercices clos les		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	26 821 072 \$	30 450 717 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	31 301	1 379
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les placements vendus	1 049 565	1 180 964
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	(18 108 537)	(8 597 168)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des devises	(47 464)	29 922
Achat de placements	(805 785 622)	(465 802 152)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	691 411 389	294 002 177
Montant à recevoir au titre des contrats de change à terme	748 072	(316 642)
Charges à payer	149 716	167 492
Dividendes à recevoir	(9 728)	7 007
Émission de droits de souscription prépayés	–	143 203
Intérêts courus	(2 004 499)	(977 410)
Montant à payer au titre des contrats de change à terme	630 903	–
Montant à payer à des courtiers en placement	(9 204 365)	14 204 365
Montant à recevoir des courtiers en placement	9 654 000	(7 051 000)
Remboursements à recevoir	1 806	(4 004)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(104 662 391) \$	(142 561 150) \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(12 045 187) \$	(7 542 941) \$
Produit de l'émission de parts rachetables	285 625 851	244 685 041
Montants payés au rachat de parts rachetables	(149 882 307)	(77 629 841)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	123 698 357 \$	159 512 259 \$
(Perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	16 163 \$	(31 301) \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	19 035 966	16 951 109
Trésorerie, au début	23 586 887	6 667 079
Équivalents de trésorerie, au début	–	–
Trésorerie, à la fin	12 793 467	–
Équivalents de trésorerie, à la fin	29 845 549	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	42 639 016 \$	23 586 887 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Intérêts reçus	34 424 977 \$	21 397 946 \$
Dividendes reçus	156 552	229 828
Retenue d'impôt	–	77 394
Intérêts versés	148	800

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2024

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Prêts bancaires (3,4 %)		
5 422 535	BHCCN, prêt à terme B de premier rang	7 421 148 \$
163 122	Diamond Sports, prêt à terme	208 088
1 905 281	Directv Financing, prêt à terme	2 413 911
4 486 027	Hertz Corp., prêt à terme B, 30 juin 2028 (SOFR +361,448) (\$ US)	5 627 809
876 107	Hertz Corp., prêt à terme C, 30 juin 2028 (SOFR +361,448) (\$ US)	1 099 094
856 393	PYXHL, prêt à terme de premier rang (\$ US)	861 985
570 929	Pyxus – Intabex, prêt à terme	574 656
3 743 362	Weight Watchers, prêt à terme B de premier rang	3 441 574
Total		21 648 265 \$
Actions canadiennes (0,4 %)		
1 340 805	Dundee Corp.	1 996 249 \$
477 300	Sherritt International Corp.	239 554
1 645 700	Tidewater Midstream and Infrastructure	602 535
Total		2 838 338 \$
Titres à revenu fixe canadiens (54,9 %)		
5 000 000	Bell Canada, 3,35 %, 12 mars 2025	4 998 100 \$
30 000 000	CAN, 3,000 %, 1 ^{er} avril 2024	29 717 550
39 750 000	CAN, 3,750 %, 1 ^{er} février 2025, titres de société	39 640 625
2 500 000	Canada, 0,5 %, 1 ^{er} septembre 2025	2 363 077
17 590 000	CASCN, 5,125 %, 15 janvier 2025	17 528 405
1 800 000	CEUCN, 6,875 %, 24 mai 2029	1 800 000
292 000	Chemtrade Logistics Inc., 6,5 %, 31 octobre 2026	217 990
2 300 000	Chemtrade Logistics Inc., 7,000 %, 30 juin 2028	2 263 491
710 000	Chorus Aviation Inc., 6 %, 30 juin 2026, titres de société	682 026
3 632 000	Cineplex Inc., 7,75 %, 1 ^{er} mars 2030	3 596 586
800 000	Cogeco Communications inc., 6,125 %, 27 février 2029	800 000
13 715 000	Corus Entertainment Inc., 5 %, 11 mai 2028, Reg. S	6 881 043

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2024

Titres à revenu fixe canadiens (54,9 %)				Titres à revenu fixe étrangers (31,8 %)			
<i>(suite)</i>				Actions étrangères (0,6 %)			
Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
12 520 000	Corus Entertainment Inc., 6 %, 28 février 2030, Reg. S	6 670 132	5 008 000	1 250 000	Telesat Canada, 4,875 %, 1 ^{er} juin 2027	1 011 632	1 011 761
4 500 000	DE, 2,410 %, 14 janvier 2025	4 412 250	4 498 264	7 920 000	Telesat Canada, 5,625 %, 6 décembre 2026	6 255 120	6 441 011
17 750 000	DNDCN, 3,75 %, 1 ^{er} mars 2026	17 196 125	17 218 788	8 119 000	TELUS Corp., 3,75 %, 17 janvier 2025	8 118 188	8 118 781
3 000 000	F, 7 %, 2 octobre 2026	3 004 890	3 099 237	6 762 000	Thomson Reuters, 2,239 %, 14 mai 2025	6 727 920	6 731 526
2 850 000	First Quantum Minerals, prêt, 8,625 %, 1 ^{er} juin 2031	3 422 008	4 231 866	11 200 000	Tidewater Midstream TWMCN, 8 %, 30 juin 2029, titres de société	10 836 563	7 280 000
5 000 000	Crédit Ford du Canada, 2,923 %, 15 septembre 2025	5 107 000	5 100 936	2 900 000	VETCN, 5,625 %, 15 mars 2025, titres de société	3 959 958	4 172 851
4 000 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 décembre 2080	3 413 813	3 906 357	11 400 000	Vidéotron ltée, billets de premier rang, 5,625 %, 15 juin 2025	11 362 275	11 440 977
4 300 000	KEYCN, 5,950 %, 10 mars 2081	3 942 617	4 353 464	4 150 000	Vidéotron ltée, 3,625 %, 15 juin 2028	3 652 000	4 123 988
14 054 000	NFICN, 5 %, 15 janvier 2027	11 636 716	13 360 087	Total		326 324 216 \$	331 629 155 \$
9 400 000	Nova Chemical Corp., 5 %, 1 ^{er} mai 2025	13 108 332	13 487 345	Actions étrangères (0,6 %)			
11 700 000	Nuvista Energy Ltd., 7,875 %, 23 juillet 2026	11 808 333	11 950 088	10 563	Altera RO	456 162 \$	456 539 \$
524 000	PBHCN, 4,65 %, 30 avril 2025	515 650	523 214	252 911	NCMI	820 028	2 419 435
11 000 000	PKICN, 3,875 %, 16 juin 2026	10 495 239	10 894 881	10 633	RAD, actions	–	765 956
2 862 000	PKICN, 5,875 %, 15 juillet 2027, titres de société	3 951 746	4 087 025	724 350	RAD, parts de fiducie	–	10 436
14 543 000	Premium Brands, 4,2 %, 30 septembre 2027	13 217 334	14 302 542	Total		1 276 190 \$	3 652 366 \$
92 000	Premium Brands Holdings Corp., 5,4 %, 30 septembre 2029	86 785	91 540	Titres à revenu fixe étrangers (31,8 %)			
13 900 000	RCICN, 3,100 %, 15 avril 2025	13 705 270	13 884 486	185 366	Borr IHC Ltd. / Borr Finance, 10 %, 15 novembre 2028	249 633 \$	266 783 \$
16 500 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 décembre 2081	15 206 144	16 534 061	3 775 000	Briggs Stratton, 6,875 %, 15 décembre 2020	1 806 391	40 790
3 951 213	Sherritt International Inc., 10,75 %, 31 août 2029	2 205 446	1 560 729	2 700 000	CALUMET SPECIALTY PROD., 11 %, 15 avril 2026	3 784 434	3 928 953
5 000 000	Sherritt International Inc., 8,5 %, 30 novembre 2026	3 279 000	2 625 000	8 377 000	CNGHLD, 14,5 %, 30 juin 2026	10 017 915	10 861 983
2 975 000	SNC-Lavalin, 7 %, 12 juin 2026	3 007 500	3 094 699	4 169 000	CONCOA, 13,13 %, 1 ^{er} mai 2028	5 567 677	6 156 499
9 140 496	Source Energy, 10,5 %, 15 mars 2025	6 993 907	9 163 347	19 320 000	Diamond Sports Group, 5,375 %, 15 août 2026	4 246 507	139 173
500 000	Suncor Énergie Inc., 5,40 %, 17 novembre 2026	499 305	516 743	847 490	Diamond Sports Group, financement de débiteur en possession de ses biens, prêt à terme, 2 août 2027	1 107 907	1 312 566
7 300 000	Tamarack, 7,25 %, 10 mai 2027	7 026 125	7 403 417	13 600 000	EG Global Finance Plc, 12,0 %, 30 novembre 2028	19 853 359	21 935 467
				3 650 000	Enova International Inc., 11,25 %, 15 décembre 2028	4 911 190	5 683 090
				10 259 000	ESC CB144A RITE AID CO., 7,5 %, 01 DFLT	–	–

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2024

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Titres à revenu fixe étrangers (31,8 %)			
<i>(suite)</i>			
1 438 000	ESC CB144A RITE AID CO., 8,0 %, 15 novembre 2026	–	–
2 127 068	ESC CB144A RITE AID CO., 8,0 %, 18 octobre 2024	–	–
2 694 000	EventBrite Inc., 5 %, 1 ^{er} décembre 2025	3 723 825	3 850 723
9 700 000	First Quantum Minerals, prêt, 6 %, 15 octobre 2027, titres de société	12 652 180	13 960 638
450 000	GEO, 8,625%, 15 avril 2029, titres de société	607 451	685 415
3 208 227	GEO, prêt à terme B de premier rang	4 370 038	4 708 806
4 710 000	GFL Environmental Inc.	6 497 284	6 755 143
2 250 000	Golar Lng, 7 %, 20 octobre 2025	2 823 795	3 277 431
4 600 000	GTRC, 8,500 %, 15 janvier 2026	5 631 060	5 668 920
7 102 000	KAR Auction Services Inc., 5,125 %, 1 ^{er} juin 2025	9 337 144	10 214 254
2 050 000	NATCIN, 5,75 %, 15 août 2026	914 478	24 410
6 070 000	Optiva Inc., 9,75 %, 20 juillet 2025	6 727 542	8 307 883
3 237 187	PYXHLD, 8,5 %, 31 décembre 2027	2 840 018	3 847 688
1 606 030	RAD 15* PIK, 30 août 2031	–	1 382 167
746 955	Rite Aid Corp., 12,05718 %, 30 août 2031	–	1 043 585
2 205 758	Rite Aid Corp., 15,0 %, 30 août 2031	–	2 602 516
3 759 000	SBSAA, 9,75 %, 1 ^{er} mars 2026	3 172 653	3 604 574
1 750 000	Seaspan, 5,5 %, 1 ^{er} août 2029	1 889 986	2 357 036
3 150 000	SPESPI, prêt à terme B de premier rang	4 271 588	4 594 980
9 000 000	T, 2 3/8, 15 mai 2029, titres d'État	11 082 635	11 955 040
12 500 000	T, 3,5 %, 30 septembre 2029, titres d'État	16 820 484	17 339 341
10 000 000	Titres du Trésor des États-Unis, 3,875 %, 31 mars 2025	14 375 001	14 393 283
4 450 000	Billets ou obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %	6 258 059	6 349 656
159 036	WildBrain, facilité renouvelable	212 018	229 126
9 890 060	WildBrain, facilité de prêt à terme	13 339 194	14 248 758
1 875 000	WW, 4,5 %, 15 avril 2029	1 253 376	552 681
Total		180 344 822 \$	192 279 358 \$

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Fonds communs de placement (0,8 %)			
500 000	Fulcra Credit Opportunities Fund, cat. I	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Total		5 000 000 \$	5 000 000 \$
Fiducie de revenu (0,3 %)			
176 870	Chemtrade Logistics Income Fund	1 339 609 \$	1 934 957 \$
Total		1 339 609 \$	1 934 957 \$
Actions privilégiées (0,5 %)			
60 500	AIMCN, 7,773 %, perpétuelles	1 075 932 \$	1 030 315 \$
17 000	Guitar Center Inc., actions privilégiées, 15 %, 15 mars 2031	1 836 472	734 765
1 500 000	Banque Royale du Canada (cat. 1 supplémentaires), actions privilégiées, 4,2 % (GdC à 5 ans + 271), 24 février 2027	1 500 000	1 352 120
Total		4 412 404 \$	3 117 200 \$
Total du portefeuille (92,7 %)		543 183 844 \$	560 498 595 \$
	Trésorerie et équivalents de trésorerie (7,1 %)		42 639 016 \$
	Autres actifs moins les passifs (0,2 %)		1 184 822
Actif net			604 322 433 \$

Contrats de change

Contrepartie	Date de règlement	Achat	Valeur nominale	Vente	Valeur nominale	Taux à terme	Taux en vigueur	Plus-value (moins-value) latente
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 janvier 2025	CA	262 799 036 \$	US	183 100 000 \$	0,694	0,695	(659 710) \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 janvier 2025	US	5 880 000	CA	8 431 802	0,699	0,695	28 807

Notes

1 La contrepartie affiche une notation de crédit de A+.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 3080 Yonge St., Suite 4000, Toronto (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire » ou « Lysander ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra ») (le « Fonds ») est un fonds commun de placement constitué en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 8 décembre 2011, dans sa version modifiée le 30 décembre 2016, telle qu'elle peut être modifiée et refondue à l'occasion. Le 30 décembre 2016, le Fonds a commencé ses activités et est devenu un émetteur assujéti dont les parts étaient admissibles aux fins de placement en vertu d'un prospectus simplifié.

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu et une croissance du capital en investissant dans des titres à revenu fixe, des titres à taux variable, des titres convertibles, des actions privilégiées et des actions ordinaires de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire de portefeuille ») est Fulcra Asset Management Inc.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») avec prise d'effet le 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 24 mars 2025.

3. Informations sur les méthodes comptables significatives

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté la modification d'IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») se rapportant aux informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ni interprétation entrée en

vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'incidence significative sur les états financiers du Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

Les méthodes comptables significatives du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers en placement ou à recevoir de courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés, et leur rendement est évalué, en fonction de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie de leur réalisation par voie de vente. Le Fonds n'a pas choisi de désigner irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Tous les dérivés et positions vendeur inclus dans cette catégorie sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture générale à aucune de ses positions sur dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie donnée en garantie des positions sur dérivés, les produits à recevoir, les montants à recevoir des courtiers ou à payer aux courtiers ainsi que les autres montants à recevoir ou à payer à court terme.

IFRS 9 exige l'utilisation du modèle des pertes de crédit attendues comme nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur la trésorerie reçue en garantie, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres montants à recevoir à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit des montants à recevoir, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit ne sont pas significatives ou ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;

- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le cas échéant, est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Comptabilisation et décomptabilisation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de l'exercice. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de

techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles, ce qui rend possible une évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, et vi) l'activité sur les marchés. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer les instruments au coût si aucun événement ultérieur important n'a eu d'incidence sur la valeur. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société

mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées. Dans les cas où il y a peu d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif près de la date d'évaluation, le prix de transaction le plus récent peut être utilisé.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, le Fonds doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont apportées si elles ne touchent que cet exercice, ou au cours de l'exercice où elles surviennent et des exercices ultérieurs, si ces modifications touchent à la fois l'exercice considéré et les exercices ultérieurs.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des

contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait un montant de 10 325 796 \$ (31 décembre 2023 – 5 208 364 \$) au titre des pertes en capital nettes et un montant de néant (31 décembre 2023 – néant) au titre des pertes autres qu'en capital.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque trimestre et des distributions de gains en capital nets réalisés chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, le Fonds se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, le Fonds a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Modifications futures des normes comptables

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme comptable IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications des normes comptables IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et a ajouté des obligations d'information relatives aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,50 % par an pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts en circulation, au début	4 921 807	3 586 472
Émission de parts rachetables	2 366 314	2 099 852
Rachat de parts rachetables	(1 380 126)	(905 546)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	171 287	141 029
Parts en circulation, à la fin	6 079 282	4 921 807

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts en circulation, au début	41 844 255	24 428 249
Émission de parts rachetables	26 830 204	23 516 180
Rachat de parts rachetables	(13 964 439)	(7 193 931)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	1 656 796	1 093 757
Parts en circulation, à la fin	56 366 816	41 844 255

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie les services de gestion de placements et fournit tous les services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 31 décembre 2024, le gestionnaire, l'actionnaire majoritaire du gestionnaire, les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, ainsi que certains membres de leur famille immédiate, détenaient une participation de 0,3 % dans le Fonds (31 décembre 2023 – 0,4 %).

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,35 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,85 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le gestionnaire a versé 2 395 883 \$ (31 décembre 2023 – 1 527 602 \$) au gestionnaire de portefeuille pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 31 décembre 2024, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 217 658 \$ (31 décembre 2023 – 160 240 \$).

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Équivalents de trésorerie	– \$	29 845 549 \$	– \$	29 845 549 \$
Titres de capitaux propres	7 827 897	–	–	7 827 897
Titres à revenu fixe	–	544 553 498	–	544 553 498
Fonds communs de placement	5 000 000	–	–	5 000 000
Actions privilégiées	1 765 080	1 352 120	–	3 117 200
Total	14 592 977 \$	575 751 167 \$	– \$	590 344 144 \$
<hr/>				
Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	5 891 344 \$	– \$	– \$	5 891 344 \$
Titres à revenu fixe	–	419 437 120	–	419 437 120
Actions privilégiées	3 736 926	–	–	3 736 926
Total	9 628 270 \$	419 437 120 \$	– \$	429 065 390 \$

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en instruments de créance, comme les obligations. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances clients en fonction des données historiques et des déclarations prospectives.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait des placements directs en instruments de créance assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de crédit		
AAA	20,2 %	15,1 %
A	0,7	–
BBB	9,8	13,7
BB	17,2	19,2
B	12,2	13,4
CCC	5,9	9,9
Sans notation	25,1	21,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	59 273 \$	– \$	– \$
Montant à payer à des courtiers en placement	5 000 000	–	–
Charges à payer	–	577 855	–
Montant à payer au titre des contrats de change à terme	–	630 903	–
Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	180 292 \$	– \$	– \$
Montant à payer à des courtiers en placement	14 204 365	–	–
Charges à payer	–	428 139	–

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le cas échéant, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et s'assure que la durée du portefeuille se situe à l'intérieur des limites précisées dans les politiques et dans les objectifs de placement du Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Fonds de titres de sociétés Fulcra Lysander (auparavant, « Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra »)

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance des placements.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2024	241 723 941 \$	285 371 760 \$	48 655 466 \$
31 décembre 2023	161 662 137	236 959 172	20 765 950

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 31 décembre 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 12 146 881 \$ (31 décembre 2023 – 7 543 182 \$).

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le cas échéant, le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (avant couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de change		
Dollar américain	42,5 %	43,6 %

Au 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté de 0,4 % (31 décembre 2023 – 0,4 %).

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le cas échéant, ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Au 31 décembre 2024, environ 1,8 % (31 décembre 2023 – 2,1 %) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 547 255 \$ (31 décembre 2023 – 481 414 \$).



3080 Yonge Street, Suite 4000
Toronto (Ontario) M4N 3N1
www.lysanderfunds.com

® Lysander Funds est une marque déposée de Lysander Funds Limited